

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE

PRIX

DU JOURNAL, Rue Perez Castellanos n. 162.

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine, le DIMANCHE, le MERCREDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on adresse les lettres et avis à M. J. H. REYNAUD, propriétaire gérant.

DE L'ABONNEMENT 2 PATACONS par mois.

AFFAIRES DE LA PLATA.

LE TRAITÉ LE PRÉDOUR

et

LES INTERETS DE LA FRANCE DANS L'AMÉRIQUE DU SUD

par

M. EDMOND BLANC

Ancien Conseiller d'Etat, ancien Député.

Au moment où l'Assemblée va être appelée à discuter les bases du traité que M. le contre-amiral le Prédour a soumis à la ratification du gouvernement français, il est utile de préciser les motifs de notre intervention dans les affaires de la Plata et d'examiner si notre diplomatie militaire peut se reposer sur un succès.

En faisant des rives de la Plata le théâtre d'une lutte dont la portée échappe à l'esprit public, la France a poursuivi un double but. Elle a voulu assurer l'indépendance de Montevideo, que menace l'ambition du dictateur de Buenos-Ayres, Rosas, et ouvrir à son commerce, au commerce européen, le cours des grands fleuves de l'Amérique du Sud dont la réunion forme le Rio de la Plata.

Un intérêt d'honneur s'attache pour elle à l'indépendance de Montevideo ; sur 50,000 habitants que compte cette ville, 14,000 sont Français. Poussés par le génie de l'émigration, nos nationaux sont allés creuser le sillon de notre avenir commercial, et, grâce à leur industrie, grâce aussi à la sympathie qui les environnait, ils ont pu acclimater dans ces parages lointains nos goûts et nos besoins. Les chiffres ont ici plus d'éloquence que les paroles. En 1842, avant le renouvellement de la lutte, les exportations de notre commerce pour Montevideo s'élevaient à la somme de 37,800,000 fr., somme énorme si on la compare au chiffre des consommateurs, 180,000 habitans qui composent la population de la République orientale de l'Uruguay. Aujourd'hui la guerre fait ombre au tableau, et le souvenir de cette brillante prospérité, qui est l'orgueil du passé, ravive les douleurs du présent. Nos exportations de 37,800,000 fr. sont descendues à 7,000,000 fr. La France est donc fondée à élever la voix en faveur de Montevideo. En droit, elle s'étaye sur le traité conclu, en février 1828, entre la République argentine (Buenos-Ayres) et le Brésil, sous les auspices de l'Angleterre, et qui sert de berceau à l'indépendance légale de Montevideo. En fait, la sûreté compromise de ses nationaux et les blessures éprouvées par son commerce l'autorisent à exiger des garanties et des réparations.

A cette question personnelle vient se joindre une question d'intérêt général. Il suffit de jeter les yeux sur la carte pour comprendre les avantages que la libre navigation du Parana et de l'Uruguay présente au commerce de l'Europe. Si la France, avant 1843, trouvait à Montevideo des débouchés assez considérables pour écouler 37,800,000 fr. de marchandises, quelles destinées lui offrirait le parcours des fluves qui, avec leurs affluents, traversent plus de 1,000 lieues de pays ! Courant de l'ouest à l'est vers l'Océan atlantique, le Rio de la Plata semble inviter les bâtimens à remonter son cours, large devant Montevideo de 40 lieues, devant Buenos-Ayres de 12, puis à suivre le Parana et l'Uruguay, pour porter dans le centre de l'Amérique méridionale les merveilles de l'industrie de notre continent.

Ce que la nature rend si facile est entravé par la résistance d'un seul homme. Rosas n'a conservé jusqu'ici sa dictature à Buenos-Ayres qu'en travaillant à former un faisceau de haines nationales, habilement exploitées, contre les envahissemens de la politique étrangère. Il a tenté de séduire cette vieille race espagnole par l'appât de la nationalité, et, pour la préserver de la contagion des idées européennes, qui renverserait l'échafaudage fragile de ses subterfuges, il a imaginé un moyen renouvelé des Chinois, il a interdit au commerce étranger la navigation du Parana. Cette muraille prohibitive n'a encore regu qu'une trouée : c'est à l'époque où les flottes combinées de la France et de l'Angleterre détruisirent, au combat d'Obligado, le barrage qui fermait le cours du Parana, et où deux bateaux à vapeur remportèrent ce fleuve et son affluent le Paraguay, traînant après eux 117 voiles marchandes.

La France a réclamé, sans pouvoir l'obtenir de Rosas, la libre navigation du Rio de la Plata. Elle a voulu faire reconnaître en Amérique un principe consacré par le traité de Vienne, et qui, à ce titre, ressort du droit des nations. Sera-t-elle moins heureuse dans ses négociations avec le dictateur Rosas que les Anglais l'ont été en Chine dans une situation analogue sous quelques rapports, en forçant par la voie des armes et des négociations l'entrée des villes du Céleste-Empire, regardées par la foi et des habitudes séculaires comme des sanctuaires impénétrables aux étrangers ?

On vient d'exposer les motifs de l'intervention française sur les rives de la Plata ; on va voir si le traité de M. le contre-amiral Le Prédour donne satisfaction aux exigences de notre politique, et si c'est le cas de dire avec le proverbe : On ne perd rien pour attendre.

Projet de convention pour rétablir les parfaites relations d'amitié entre la France et la Confédération argentine.

OBSERVATIONS.

ART. Ier.

La France reconnaît Oribe comme président de la République de l'Uruguay. Mais a-t-elle ce droit ? D'abord elle oublie l'abdication solennelle du général Oribe, qui remonte à 1839 ; ensuite elle se lance dans une voie arbitraire, en imposant à Montevideo la présidence de l'homme qui, depuis six ans, a tiré l'épée contre elle.

ART II.

La légion étrangère se compose en presque totalité de Français : la France s'engage ainsi à exiger de ses nationaux, en leur faveur, et on lui adjoint, comme surveillant, le général Oribe, l'allié de Rosas, à qui est réservé, par un raffinement de politesse internationale, la satisfaction de désarmer, sous les yeux de la flotte française, les Français qu'il se vante d'avoir combattus.

ART. III.

On jugera des progrès de notre politique par la simple comparaison des bases Hood posées en 1846, et du projet le Prédour présenté en 1849. Le parallèle dispense de tout commentaire :

Bases Hood.

" En même temps que ce désarmement des étrangers s'effectuera, le général Rosas fera évacuer tous les points du territoire oriental par la totalité des troupes argentines, officiers et soldats."

Bases le Prédour.

" ART. III. Lorsque le désarmement stipulé dans le précédent article sera effectué, le gouvernement argentin, avec le consentement de l'allié de la Confédération, fera évacuer tous les points du territoire oriental par la totalité des troupes argentines."

(Continuera.)

EUROPE.

FRANCE.

AFFAIRES DE LA PLATA.

( Du Journal du Havre du 29 decembre.)

Voici les noms des orateurs inscrits pour parler dans cette importante question :

Pour : MM. l'amiral Lainé, Collas, de Larochejacquelein, Hubert Deisle, Pascal Duprat, Dupetit-Thouars, Savoie, Th. Bac.

Contre : MM. de La Grange (Gironde), de Laussat, Baune, Ancel (Havre), Renaud.

La proposition qui semble devoir, dit la Patrie, obtenir une grande majorité, sera l'expédition mixte, c'est-à-dire composée de six bataillons de notre armée et de six mille enrôlés volontaires aux frais du gouvernement Montevideen. Ce sera une solution à la fois équitable et conforme aux intérêts et à la dignité de la France.

L'ambassadeur anglais, les ministres du Chili et de tous les Etats de l'Union, le général Pacheco y Obes, envoyé extraordinaire et plénipotentiaire du Gouvernement Montevideen, assistaient à la séance d'hier, dans la tribune du corps diplomatique.

Les partisans de la cause de Monte Video, ont fort à faire, pour débayer le terrain de la discussion de toutes les absurdes inventions mises en avant par les agens Rosasistes, ils ne se découragent pas pourtant, et chaque fois qu'une assertion mensongère se produit, un démenti péremptoire, une réfutation concluante ne se font pas attendre. Voici, relativement à un des grands argumens que les journaux du dictateur ont présenté, à diverses reprises et avec leur loyauté habituelle, deux lettres qui, dans l'état actuel de la question, méritent de fixer l'attention :

A M. le général Pacheco y Obes.

Général,

Pour anéantir l'intérêt que l'Assemblée Nationale doit nécessairement porter à nos nationaux, on affirme que la population française de Monte Video, de quinze mille âmes qu'elle comptait en 1842, se trouve aujourd'hui réduite à huit cents âmes. Veuillez, je vous prie, nous mettre à même de démentir une assertion si erronée.

Agréez, général, l'expression de ma haute considération,

Ch. CHRISTOPLE.

« Paris, 20 décembre 1849. »

« Monsieur,

« Je ré ponds avec plaisir à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ce jour.

« Le fait que vous citez était à ma connaissance, et je ne l'ai pas démenti, parce qu'il m'a paru se démentir lui-même. D'après les documens émanés de la police de Monte-Video, trois mille cinq cents et quelques Français étaient passés à Entre Rio et Buenos Ayres, jusqu'au mois de mai dernier ; près de trois mille étaient également partis de Monte-Video pour le Brésil et autres ports circonvoisins. Les maladies qu'amène un long siège et les combats, auront causé une mortalité de deux mille individus, de sorte que la population française, avant le siège, excédant 15,000 âmes, il est clair que ceux qui disent que Monte-Video ne renferme plus que huit cents Français débitent un mensonge absurde.

« A la fin du mois d'avril dernier, les légions étrangères furent passées en revue, expressément pour répondre aux assertions de quelques personnes qui entouraient les agens français à Monte-Video, dans le but d'obscurcir la vérité sur les lieux mêmes. Les agens français furent invités par le gouvernement à assister à cette revue ; les légions restèrent en ligne pendant trois heures dans la grande rue du marché, et offrirent les chiffres suivans :

1 040 Français.

589 chasseurs (Basques Français).

A l'arrière garde de la légion française on voyait en ligne, la compagnie des Invalides composée de

92 hommes,

162 orphelins de légionnaires.

1,883

« On voit donc que, sans compter les familles des légionnaires, les malades, les piquets aux divers points, ni la partie de la population française non armée, au jour cité on a pu compter, au lieu que je désigne, 1,883 Français.

« Postérieurement à cette date, on a fait le recensement de la population française, et son résultat, publié dans le Patriote Français, du 29 juillet dernier, donne un chiffre positif de 6,293 personnes.

« Agréez, Monsieur, les sentimens d'estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et obéissant serviteur.

« M. PACHECO Y OBES »

On assure que M. le contre-amiral Dubourdieu, appelé au commandement des forces françaises dans la Plata, en remplacement de M. le contre-amiral Le Prédour, vient d'être nommé, également, envoyé extraordinaire de la République auprès du gouvernement argentin. Il réunira

entre ses mains la direction des forces militaires et les pouvoirs diplomatiques les plus étendus. M. Dubouard est un des officiers les plus distingués de notre marine. On se rappelle qu'il eut une jambe emportée à Navarin, et qu'une jambe de bois d'honneur lui fut offerte par souscription. (Idem.)

Du 30.

L'Assemblée a continué aujourd'hui la discussion sur la Plata. Un pâle discours de M. Lagrange, prononcé au milieu des conversations particulières, n'a été, comme on dirait au théâtre, qu'un lever de rideau.

A M. de Lagrange a succédé M. de Larochetjaquelein, dont la présence a fait taire toutes les conversations. L'honorable orateur s'est, en effet, montré digne de l'attention qu'il sollicitait. Nous renvoyons le lecteur à ce remarquable et patriotique discours. C'est ainsi que l'on honore et que l'on élève son parti. L'orateur a, d'ailleurs, traité avec une grande supériorité, la question sous toutes ses faces.

Il y a là une raison d'intérêt, en même temps qu'une raison d'honneur. Il faut absolument que le nom de la France ne soit pas un vain mot, et qu'on le sente de force à arrêter les entreprises d'un chef de bande. Quant à ceux qui croient qu'on peut encore résoudre la difficulté par les négociations, M. de Larochetjaquelein leur oppose, avec force, l'exemple du passé. Reste donc l'intervention; M. de Larochetjaquelein la demande décisive et complète. L'Assemblée s'est chaleureusement associée aux énergiques appels de l'éloquent orateur à la dignité du pays.

L'Assemblée était encore sous l'impression du discours de M. de Larochetjaquelein, quand le Gouvernement est enfin venu dire son avis par la bouche de M. La Hitte. Le plus tranquillement du monde et les deux mains dans ses poches, M. le ministre des affaires étrangères s'est prononcé carrément pour le système des négociations!! Il a montré, du reste, dans tout son discours, une ignorance complète de la question. Pauvre ministère! Pauvre ministre!

Les tristes conclusions du ministre ont appelé néanmoins à la tribune M. Napoléon Daru, rapporteur. Le temps des négociations est passé; il n'y a pas de milieu

entre ces deux propositions, l'une de non intervention, pour qu'au moins Montevideo sache à quoi s'en tenir, et ne soit pas entretenue dans une lutte difficile par une espérance qui ne doit pas se réaliser; ou intervenir définitivement, et apparaître à Rosas comme la figure de la civilisation devant la barbarie.

C'est ce qu'a très nettement et très catégoriquement démontré M. Daru. La politique des attermoiemens ne nous a pas réussi beaucoup, jusqu'à présent, dans cette triste affaire de la Plata; et l'on peut dire qu'après tant de pourparlers, nous sommes moins avancés aujourd'hui, qu'il y a six ans. Entre l'abandon et l'action, M. Daru n'hésite pas; il est pour l'action. M. Daru a été encore plus décidé que son rapport.

Quant aux intérêts qui nous commandent cette politique M. le rapporteur les a exposés avec une abondance de faits évidens qui ont beaucoup éclairé le débat. On parle des dépenses d'une politique d'action, mais la politique d'abandon aura aussi ses dépenses, qui ne seront pas moindres, peut être, sans compter notre honneur et notre influence sacrifiées.

Ce discours, plein de logique, de force et d'élévation, a singulièrement avancé la question, et la cause de Montevideo nous paraît décidément gagnée devant l'Assemblée. Toutefois, M. le ministre de la justice a cru devoir demander la parole pour répondre à M. Daru; nous verrons s'il sera plus habile que son collègue des affaires étrangères.

Vu l'heure avancée, la séance a été levée et renvoyée à lundi. M. le président Dupin avait proposé à l'Assemblée qu'il n'y eût pas de séance ce jour, qui se trouve entre un dimanche et le premier de l'an, mais sur les réclamations de la gauche, il en a été décidé autrement; lundi donc, nous entendrons M. le ministre de la justice, à l'ouverture de la séance.

(J. du Havre.)

Du 31

M. de Normanby, ambassadeur d'Angleterre, a eu, samedi, dans la soirée, une longue conférence avec le ministre des affaires étrangères. On assure qu'il a été question, dans cette conférence, des affaires de la Plata, et que M. de Normanby a donné, officieusement, à M. de La Hitte, connaissance de dépêches importantes, adressées par M. Southern, le ministre d'Angleterre à Buenos-Ayres, et arrivées par la frégate la Juno.

Cet empressement de M. l'ambassadeur d'Angleterre a

communiquer au Gouvernement des documents relatifs à la question de la Plata, nous est, à bon droit, suspect. Jusqu'ici, l'Angleterre a fait ses affaires sans nous; sachons faire les nôtres sans elle. Il s'agit, qu'on ne l'oublie pas, d'une question qui met en jeu nos intérêts, notre dignité, notre influence; c'est pour ce motif que nous devons nous tenir en garde contre l'exemple, les suggestions ou les conseils d'une puissance rivale, qui a un intérêt si direct à nous fourvoyer, afin d'exploiter, à son profit, les fautes que nous pourrions être amenés à commettre. (Idem.)

On assure que Garibaldi a accepté les offres que lui a faites le général Pacheco y Obes, de reprendre le service à Monte Video. (Idem.)

Du 1er janvier 1850

L'importante question qui se débat depuis deux jours à l'Assemblée sur les affaires de la Plata, ne s'est pas tenue aujourd'hui à la hauteur à laquelle elle s'était élevée dans la séance de samedi.

M. le ministre des affaires étrangères est monté le premier à la tribune pour lire un memorandum du chargé d'affaires du Brésil, dans lequel celui-ci déclare que le gouvernement n'a aucun démêlé avec Rosas, et que rien n'autorise la commission à compter le Brésil parmi ses arguments.

A cette affirmation de M. le ministre du Brésil, M. Daru s'est borné à opposer le texte d'une dépêche d'un de nos précédens envoyés, dans laquelle sont signalées les inquiétudes du Brésil au sujet des tendances de Rosas.

Puis est venu M. Rouher, ministre de la justice, qui, dans un discours assez ampoulé, s'est plaint de la situation faite au gouvernement par la commission, et a conclu, comme son collègue de la guerre, à ce que les négociations fussent continuées.

M. Daru au nom de la commission, qui avait délibéré avant l'ouverture de la séance, a expliqué, en quelques mots, que ce qu'il avait entendu par l'action était loin d'être la guerre. Des interpellations son alors parties de plusieurs bancs, et la discussion est devenue très confuse. Quelques paroles fermes et chaleureuses de M. de Larochetjaquelein ont ramené la question à ses véritables termes.

MM. Jules Favre et de Morney ont ensuite été entendus, et M. le président a pu, enfin, faire connaître et mettre aux voix les amendemens, au nombre de six; cinq ont été rejetés: celui de M. de Rancé, proposant d'ouvrir, dès à présent, un crédit de 10 millions pour les frais d'une expédition, a seul été voté, mais seulement à une voix de majorité. Ce vote comporte le principe d'une intervention armée. Il sera l'objet d'un rapport de la part de la commission.

On avait annoncé que MM. Berryer et Thiers devaient prendre la parole dans la discussion; mais on dit qu'une légère indisposition a empêché le premier de ces orateurs de paraître à la tribune; quand au second, il est resté pendant toute la séance au banc de la commission, où il paraissait en proie à une assez forte agitation.

(J. du Havre.)

Nous lisons dans le *Journal des Débats*:

« Quelle passion guide, dans cette question, une fraction importante de la majorité, s'il est vrai que M. de Larochetjaquelein, qui a parlé hier, et M. Berryer qui doit, dit-on, parler demain, lui servent d'organes officiels? Quel but se proposent-ils? »

A côté des intérêts matériels que nous avons à sauvegarder sur les rives de la Plata, il y a une question d'honneur national à ménager. Voilà la passion qui jette nos amis hors des voies pacifiques dans cette grande affaire; c'est une passion qui, depuis bien longtemps, n'est pas le premier mobile du *Journal des Débats*:

(Gazette de France.)

Du 2

Le vote de lundi sur la proposition de M. de Rancé ne résout pas, il est vrai, la grave question actuellement soumise aux délibérations des représentans du pays, mais il est permis au moins de le considérer comme un indice fort significatif des tendances qui dominent dans l'Assemblée Nationale. Vainement dira-t-on que cette proposition ne prouve rien, puisqu'elle n'a obtenu que grâce à une voix de majorité, les honneurs de la prise en considération;... si nos renseignemens sont exacts, et nous avons tout lieu de les croire tels, un grand nombre de représentans, qui regardent une expédition comme indispensable,

auraient voté contre l'amendement, uniquement parce qu'il ne leur paraissait pas poser la question dans des termes assez précis et assez péremptoirs, pour triompher des hésitations dont M. le général La Hitte s'était fait l'organe.

Les partisans de Rosas s'étaient aussi flattés que, lors de la vérification du scrutin, quelques erreurs viendraient à être constatées, qui en changeraient le résultat. Cet espoir a été déçu. Il a été reconnu, en effet, qu'un seul représentant ayant voté deux fois pour, le chiffre des votans se trouve réduit à 626, au lieu de 627, de sorte qu'une majorité de 2 voix, 314 contre 312, demeure toujours acquise à la prise en considération.

Un journal du soir annonce que M. Thiers avait dû prendre la parole lundi, et qu'il montrait en sortant de la salle tout un dossier de pièces politiques qui démentaient les affirmations apportées à la tribune par M. Rouher, quant aux dispositions prétendues du Brésil. Il en aurait été empêché par une violente hémorragie de la bouche. Ce ne sera, il faut l'espérer, que partie remise, à M. Thiers ne laissera pas échapper cette occasion, de faire oublier le rôle qu'il a joué dans les affaires de Rome.

Nous sommes tout-à-fait de l'avis de la *Patrie*, qui propose d'enrôler des volontaires de la garde mobile pour mettre Rosas à la raison. Cette combinaison permettrait d'utiliser de nouveau le dévouement et le courage de ces jeunes militaires qui ont rendu à la chose publique des services si signalés, et que menace aujourd'hui la disgrâce d'un licenciement immérité. On ne pourrait, à coup sûr, confier à de plus dignes mains la défense de la dignité et des intérêts lointains de la France.

On assure, au reste que le général Pacheco y Obes, envoyé extraordinaire et plénipotentiaire de la République de l'Uruguay, doit adresser un memorandum au président de l'Assemblée Nationale, pour exposer au pouvoir législatif la situation de son pays, et demander, au nom du Gouvernement montevideo, l'autorisation de former une légion expéditionnaire composée d'anciens volontaires pris dans ce corps et parmi les anciens militaires libérés. Cette proposition, qui pourrait aisément se combiner avec l'amendement de M. de Rancé, offrirait, à la question engagée, une issue simple, économique et efficace.

(J. du Havre.)

Voici, d'après le *Moniteur*, comment se sont réparties, lors du scrutin sur la prise en considération de la proposition de M. de Rancé, les votes des représentans de la Seine Inférieure:

POUR.—MM. Cécile (vice amiral)—Estancelin—Germontière—Thiers—d'Aubermesnil—Levasseur—Loyer—de Mortemart—Desmarest.

CONTRE.—MM. Ancel—Bourdon (Mathieu)—de Chasseloup Laubat—Dupin (Charles)—Vitet—Desj. bert—Martin de Villers

A été expédié en douane: PRIMOGUET, cap. Kerusoré, allant à Montevideo.

#### ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AINÉ.

SEANCE DU 31 DECEMBRE.

M. le président — voici un premier amendement de M. de Rancé, portant qu'un crédit de 8 millions (Agitation) est ouvert aux ministres de la marine et de la guerre, pour appuyer par les armes, s'il le faut, les négociations entreprises entre la République française et la République argentine.

Je le répète, vous ne pouvez prendre de décision sans avoir renvoyé les propositions à la commission. Maintenant, l'Assemblée veut-elle clore ou continuer une discussion générale sur la demande de crédit et sur les questions incidentes.

M. Jules Favre.—Les négociations sont une illusion; tout a été essayé; les négociations ne peuvent aboutir qu'à un traité Le Prédour, puisque Rosas a déclaré que c'était là son ultimatum. Il faut savoir prendre un parti, et abandonner la négociation pour l'intervention.

Voilà ce qui résulte des conclusions de la commission. Elle engage le gouvernement à se décider et à apporter dans le délai le plus court une résolution. Est-ce dire qu'il faut ouvrir au cabinet un crédit pour répondre aux intentions de la commission? L'Assemblée est maîtresse du mode qu'elle emploiera pour que ses intentions soient remplies, mais il est bien entendu qu'elle veut que l'action succède à la négociation, et que le gouvernement, sur cette question, s'est séparé de la commission. (Mouvement.)

Quel que soit le parti que le Gouvernement prenne, il est clair que la commission ne lui tracera pas le programme de son action, et qu'il lui laissera le temps et la liberté de choisir son mode d'action..... (Interruption). On dit que ce mode, quel qu'il soit, c'est la guerre. (Bruit.)

Il est ici des hommes dont l'expérience est consommée en ces matières, et qui pensent qu'une simple démonstration d'une flotte portant des troupes de débarquement aurait pour résultat de faire disparaître comme une fumée Oribe et ses troupes (Interruption). Et ainsi la France pourrait, sans effusion de sang et sans faire la guerre atteindre son but; la protection de la République orientale.

Voici une rédaction qui répondrait aux vœux de la commission: « Le Gouvernement, renonçant à des négociations reconnues inutiles, se mettra en mesure de protéger nos nationaux, en dégageant la ville de Montevideo, et en faisant respecter l'indépendance de la République orientale. »

La question serait ainsi résolue, et l'Assemblée donnerait raison aux conclusions de la commission.

M. le président.—Cela fait cinq amendemens: (On rit.)

M. de Mornay—précise la question. Aucun amendement peut être discuté maintenant; il s'agit de voter le crédit primitif proposé par le Gouvernement, et l'on vous demande de voter un crédit de 8 millions pour faire la guerre. (Agitation extrême.)

Je demande s'il est possible de voter sur une question aussi grave sans une discussion approfondie. La commission a parlé de négociation armée, il faut qu'elle s'explique et qu'elle nous dise si elle a préparé son plan de campagne. (Agitation.) Il n'est pas possible de prendre des conclusions semblables sans indiquer les moyens de les réaliser. Je demande donc que la commission s'explique.

M. le président.—Maintenant j'ai six amendemens. Si vous continuez j'en aurais bientôt douze (Rire et bruit) L'Assemblée veut-elle les prendre en considération et les renvoyer à la commission?

Une voix.—Faites donc connaître ces amendemens!

M. le président.—J'ai déjà parlé de l'amendement de M. de Rancé: M. de Rancé demandait un crédit de 8 millions, il a eu droit en ajouter deux. (On rit.) C'est donc 10 millions que M. de Rancé demande pour appuyer la négociation armée. M. Savoie propose l'amendement suivant:

« L'Assemblée Nationale législative prend pour base de son ultimatum l'indépendance de la République de l'Uruguay, et déclare au général Rosas que cet ultimatum sera appuyé de forces suffisantes pour préserver la ville de Montevideo des attaques de ses ennemis »

Voici une autre proposition de M. Raudot:

« L'Assemblée Nationale engage le président de la République à faire connaître au Gouvernement de Montevideo la résolution de la France de faire cesser le paiement du subsidie de 40 000 piastres à partir du jour de la dénonciation du traité. Elle décide, en outre, que le projet de traité Le Prédour sera renvoyé à l'examen d'une commission spéciale. »

Enfin, M. Desmousseaux de Givré propose que le crédit demandé par le Gouvernement soit réduit de 500,000 francs. Maintenant, ajoute M. le président, l'Assemblée veut-elle renvoyer ces amendemens à la commission. (Oui! oui!—Non! non!) Vous ne pouvez faire autrement. (Agitation.)

M. Crémieux—parle sur la position de la question. (On crie: Aux voix! le règlement interdit la discussion.)

M. le président.—On demande le renvoi de tous les amendemens. (Non! non!)

M. le président—relit les amendemens et consulte l'Assemblée.

L'amendement de M. Desmousseaux de Givré n'est pas renvoyé à la commission.

M. Raudot—cherche à parler en faveur de sa proposition; il n'est pas écouté.

M. le président.—Il ne s'agit pas de développer les amendemens, mais de savoir ceux qu'on renverra à la commission.

L'amendement de M. Raudot n'est pas pris en considération; en conséquence, il ne sera pas renvoyé à la commission.

L'amendement de M. Jules Favre n'est pas renvoyé à la commission.

M. de Rancé.—Avant que l'Assemblée se prononce sur mon amendement, je lui dirai que j'ai voulu donner un corps et une âme aux conclusions de la commission qui demande la négociation armée. (Très bien!)

M. le président.—Reste l'amendement de M. de Rancé. Je consulte l'Assemblée.

Une double épreuve est douteuse. On procède au scrutin de division au milieu d'une vive agitation.

M. le président.—Je prie l'Assemblée de faire silence. Comme le résultat ne donne qu'une voix de majorité, pour la réserve de toutes les opinions, je dois avertir l'Assemblée que s'il se rencontre deux fois le même nom on brûlerait le bulletin d'un membre dont l'absence serait notoire: le vote serait changé. Cela dit, je proclame le résultat du scrutin:

- Nombre des votans..... 627
Majorité absolue..... 314
Billets blancs..... 315
Billets bleus..... 312

L'amendement est pris en considération et renvoyé à la commission.

Un amendement de M. Savoye portant comme ultimatum à Rosas l'indépendance de la République de l'Uruguay est rejeté.

La séance est levée à six heures et demie, au milieu d'une vive agitation.

Mercredi, 2 janvier 1850, séance à une heure. (J. du Havre.)

Voici les noms de quelques représentans de la majorité qui ont voté hier en faveur de l'amendement de M. de Rancé, dont l'adoption peut être considérée comme définitive par suite du recollement du scrutin:

- MM. le général Achar—Arnaud (de l'Algérie)—d'Aubermesnil—Ch. Aymé—Barillon—de Beaumont (Somme)—général Bedeau—Benoît Champy—Cambacères—Cécile—Collas—Curial—Curville—Dabeaux—Dahirel—Dambray—Daru—David—Douesnel—Druet-Desvaux—A. Dubois—Ducos—Dufougerais—Dufournel Dupetit Thouars—l'Espinasse—Estancelin—Favreau—Garnon—général de Grammont—général Grouchy—Guillier de Latousche—d'Havrincour—Heeckeren—Hubert Delisle—Labordère—Lacroix—Ladoucette—F. de Lasteyrie—Louis Lebeuf—Levasseur—Lhebbette—Nettement—Poujoulat—Ressanguier—de Rancey—de Larochejaquelein—de la Rochette—Roger (du Nord)—Roquefeuille—des Rotours de Chaulieu—Saint Georges—Saint Priest—de Staplande—de Surville—Terneaux—Thiers—Thuriot de la Rosière—Tirlet de Tréveninc—Vavin—de Vendœuvre—Victor Hugo—de Villeneuve. (J. du Havre.)

MONTEVIDEO.

2 MARS 1850.

Par le packet anglais Kestrel, entré le 1er mars, dans notre port nous avons eu des nouvelles et des journaux de Paris jusqu'au 2 janvier, et il y a des lettres de Londres jusqu'au 4.

L'affaire qui a dominé pour tout le monde en France cette période de fin d'année a été l'affaire de la Plata. La question est venue à l'ordre du jour le 28, et elle a duré le 29 et le 31.—Trois jours pleins.—C'a été une véritable bataille, où la gauche et la droite, réunies pour la première fois, ont soutenu l'intervention armée, et où le gouvernement a combattu pour les moyens reconnus inefficaces de négociations et d'attermoiement. Le gouvernement a été vaincu: à une petite majorité, il est vrai, par la raison que les partisans d'une guerre à Rosas ont par un malentendu voté contre l'amendement de M. de Rancé; mais enfin, le gouvernement a été obligé de céder à l'opinion publique et grâce encore aux moyens échappatoires que M. Daru a bien voulu lui ménager, il a pu résister à un vote pareil, qui sans cela eut entraîné la chute du ministère. Nous donnons au reste, dans ce numéro ce qu'il y a de plus important sur la session du 31, et dans les divers journaux que nous avons reçus. On verra que la question de la Plata a trouvé dans M. Daru un éloquent défenseur qui s'est élevé au niveau des plus grands orateurs, et que M. Lainé a prouvé qu'il savait servir une bonne cause, de la parole au si bien qu'il l'avait servie de son épée.

Nous devons dire dès à présent que n'est pas sans étonnement que nous avons vu avec quel entêtement on s'est obstiné à tromper le gouvernement, par des chiffres d'ites officiels, sur le nombre de la population française à Montevideo. Au fond c'est sans importance pour nous qui ne voyons pas la question là, mais en tout la vérité n'est jamais de trop.

Le correspondant du Jornal do Commercio de Rio de Janeiro, après avoir rendu compte du changement qui s'est opéré du 29 au 31 dans la majorité, laquelle au principe était il est vrai en notre faveur, s'écrit que ce spectacle est ce qu'il a vu dans sa vie de plus propre à désaccréditer le système parlementaire. Pour nous, cette réflexion

achève de nous prouver combien un homme est aveuglé quand il persiste dans un parti usé, dans des idées surannées. Car, il est évident, que si le ministère a montré peu de bonnes dispositions dans l'Assemblée, pendant trois jours de lutte, ce même ministère en eut montré encore moins si, débarrassé des entraves du système parlementaire et républicain, il n'eût pas à venir rendre compte de ce qu'il avait l'intention de faire et comment il pensait le faire. L'action eut suivi l'intention; nous étions sacrifiés une autre fois.

Au résultat.—Le traité Le Prédour a été rejeté, il n'a pas même été présenté à la discussion, ainsi que nous l'avions toujours pensé; et dix millions ont été votés pour appuyer par la force des armes, s'il était nécessaire, les négociations existantes entre la République Française et la Confédération Argentine. La commission avait été chargée de faire son rapport à l'Assemblée sur les voies et moyens à employer, et ce rapport a du être fait le 3 ou le 4 janvier. Toute la correspondance assure qu'à cette occasion MM. Thiers et Berryer doivent prendre la parole.

A force de ménagemens et de tergiversations on a réussi à faire, en France, de la question de la Plata une question de premier ordre, comme de Rosas on a fait un potentat.

Sur le point de vue étroit de la question, nous n'aurons peut être pas à nous plaindre individuellement; c'est comme nation seulement que nous aurons à souffrir: c'est triste. Les intérêts français seront sauvegardés, leurs personnes protégées, et la question orientale sera sans doute aussi résolue; ce sont il est vrai, les principaux points. Confiance et espoir donc: les jours de sécurité et de travail vont nous être rendus prochainement.

Nous ne savons vraiment pas comment les alarmistes ont pu trouver un motif de découragement dans les nouvelles reçues par le packet anglais. Serait-ce la faible majorité obtenue par l'amendement de l'honorable M. de Rancé? Mais qu'y a-t-il dans le résultat de ce vote qui puisse inquiéter les esprits, même les moins clairvoyans? C'est une bien faible majorité, il est vrai, mais enfin, c'est une majorité suffisante pour engager la chambre et le gouvernement. Les dix millions de francs sont votés, bien votés et avec une circonstance fort significative,—celle de les avoir mis à la disposition des ministres de la guerre et de la marine,—il ne reste plus qu'à en régler l'emploi, et c'est précisément ce qu'a été chargé de faire la commission des crédits supplémentaires. Il y a d'ailleurs un fait important, énoncé pour nous, et qui domine tous les autres, c'est qu'un autre amendement qui tendait à l'abandon pur et simple de Montevideo, a été repoussé par l'Assemblée et même par le ministère, qui malgré l'opposition apparente qu'il a apportée dans cette discussion, n'a pas eu un seul instant la pensée de l'abandon.—A l'égard du soutien de Montevideo, ou plutôt l'indépendance orientale, on peut dire qu'il y a unanimité dans l'Assemblée et dans le ministère. L'opinion de la France est bien formée à cet égard. Il ne pouvait y avoir, et il n'y a eu en effet, de discussion que sur l'importance et l'opportunité des moyens d'action. Certes, les personnes qui comptaient sur une expédition de dix à douze mille hommes de troupe de ligne ont dû être déçues; mais nous, nous n'y avons point compté, après avoir lu le rapport si lumineux et si consciencieux de M. Daru. Il y a d'autres moyens à employer, qui nous paraissent beaucoup plus habiles et plus efficaces. Ces moyens sont indiqués par le journal le CREDIT, que nous croyons bien au courant des intentions du gouvernement.

Il est clair que si l'Assemblée avait émis son vote sous l'impression du chaleureux discours de M. Daru, l'expédition de 12 000 hommes eût été résolue; mais alors il s'en suivait probablement une crise ministérielle, qui eût pu amener de fâcheuses complications, et par suite faire ajourner indéfiniment la solution que nous attendons. Cette considération, bien digne d'attention sans doute, est ce qui a déterminé le parti conservateur à ne point se séparer du ministère; et cela explique le revirement qui s'est opéré au sein de l'Assemblée; mais qui n'a rien d'alarmant pour nous, en ce sens qu'il n'affecte en rien le fond de la question et qu'il ne servira qu'à mieux assurer le triomphe de Montevideo.

Une personne étrangère qui porte un intérêt réel à la cause de Montevideo, nous a communiqué la paragraphe suivant d'une lettre de Londres, en date du 4 janvier, reçue par le packet anglais. En voici la traduction textuelle:

« En politique, il y a beaucoup de nouveau sur les affaires de la Plata, tous les journaux en parlent, soit anglais soit français, et il est plus que probable que vous aurez une expédition, ou une nouvelle négociation appuyée par des forces suffisantes. Un crédit de dix millions de francs a été voté par l'Assemblée Législative à une majorité de trois voix seulement. Jusqu'à présent l'affaire n'est pas encore décidée, elle a été renvoyée à demain et je doute que vous sachiez quelque chose de définitif par ce packet; mais les journaux vous montreront au courant des grands débats qui ont eu lieu ces jours-ci à la chambre. En parlant de journaux, le JOURNAL DU HAVRE annonce que le général Pacheco y Obes a engagé le général Garibaldi à reprendre du service à Montevideo, et que ce dernier doit partir par la première occasion. Tout s'agit à Paris sur la question de la Plata, qui est devenue une question de premier ordre et j'ai lieu de croire que cette fois il y aura une solution favorable à la cause de Montevideo. »

**THEATRO.**

GRAN FUNCION EXTRAORDINARIA.  
A BENEFICIO DEL ARTISTA D. CARLOS RICO  
El Domingo 3 de Marzo de 1850.

**PRIMERA PARTE.**

Sinfonia de la NORMA, a toda orquesta.

**DANZA EN LA CUERDA.**

Por el joven americano y la Señora Winther, concluyendo con la GABOTA, bailada por el Sr. Winther (con balanza) por primera vez.

**SEGUNDA PARTE.**

Gran escena y ária (tremá Bizancio) de la ópera IL BELISARIO, por el Sr. Rico.

**TERCERA PARTE.****LOS MONTAÑESES.**

Baile por el joven americano y Le Petit-Amour, ejecutado por primera vez.

**CUARTA PARTE.**

Grandiosa escena y ária final con coros, que forma todo el tercer acto completo de la ópera LUCIA DE LAMMERMOOR.

**PERSONAJES****ACTORES.**

Edgardo..... Sr. Rico.  
Bibedon..... Sr. Linari.  
Convidados de Lammermoor..... Coros.

**QUINTA PARTE.****BAILE EN LA CUERDA.**

Por Le Petit-Amour y el Sr. Winther, quien ejecutará sin balanza, esmerándose en esta clase de trabajo.

**SESTA PARTE.**

Duo (*Hardir; ah forse, il celo*) de la ópera ELISIRE D'AMOR, por el beneficiado y el Señor Don Benito Linari.

**SETIMA PARTE.**

Gran rondó final de la ópera GABRIELA DI VERGI, obligado a clarinete con acompañamiento de orquesta. El beneficiado, en carácter de patron de falúa, cantará en español la graciosa canción andaluza:

¿ QUIEN SE EMBARCA ? PUÑALAA !!!

Ó SEA

**LOS TOROS DEL PUERTO.****OCTAVA Y ULTIMA PARTE.**

El Sr. Winther y su familia ejecutarán el grandioso é interesante cuadro mitológico, iluminado con fuego blanco, dedicado como gratitud al Pueblo Oriental, que tantos aplausos ha merecido en la precedente representacion. Pueblo Oriental! Este es el espectáculo que os dedico. Si él merece vuestra aprobacion serán completamente satisfechos los deseos de vuestro reconocido

CARLOS RICO.

A las 8 ½ en punto.

NOTA.—Los billetes se venden en la casa del beneficiado, fonda del Vapor, cuarto número 1, todos los dias desde las tres hasta las seis de la tarde. Precios los de costumbre.

**Avis.**

Alfred Fougeu, pharmacien chimiste de la faculté de Paris, a l'honneur de prevenir le public, que pour la saison, il vient de preparer une liqueur sans odeur aucune, et garantie efficace et souveraine, pour la destruction des punaises; qui se delivrera avec son etiquette et sa signature, rue de la Convention, n° 147, au prix de patacon la bouteille, et 1/2 patacon la demi bouteille. Il fabriquera, sur commande, toutes les preparacions chimiques et pharmaceutiques, á des prix bien inferieurs á ceux des officines, et se charge de toutes sortes d'analyses.

N. B.—Ne pas confondre le n° 147 de la rue de la Convention, avec la pharmacie du Lion d'Or, située au coin de la même rue.

Hamard, coiffeur, rue du 25 de mai, n. 129 a l'honneur de prevenir les elegans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dernier goot qu'il vendra au plus juste prix.

**On Achette**

Le 10<sup>me</sup>. volume de la REVUE INDEPENDANTE publiee á Paris en 1843, á la librairie de D. Jaime Hernandez, rue du 25 Mai.

La noche del dia 21, á las 11, han sido robadas varias piezas de ropa de uso, 6 cocharas y 1 cucharon de plata con las iniciales E. C.; el que diese noticia de su paradero, en la calle de los Treinta y Tres, n.º 213, sera generosamente gratificado.

**A nos Compatriotes.**

Le soussigné, amputé des deux bras, préférant devoir son existence á son travail, qu'à la mendicité, et comptant sur la bienveillance de ses compatriotes; s'est mis á vendre des chandelles; pour gagner sa vie; mais des personnes mal intentionnées que l'aspect d'une si grande infortune n'arrêtent pas, répandent le bruit que le soussigné reçoit un secours du Consulat Français.

Cette insinuation est fausse ou complètement erronée. Ce que le soussigné s'empresse de déclarer afin de continuer á mériter la sollicitude que lui témoigne la population de Montevideo.

**UNIVERSIDAD DE LA REPUBLICA.**

La matricula para los cursos preparatorios queda abierto desde el 1.º del proximo Marzo. Todo alumno que haya de ganar curso, en la misma Universidad, ó en cualquier otro establecimiento habilitado, deberá presentarse en Secretaria á inscribirse en el curso que corresponde, sin cuyo requisito no podrá ser admitido á exámen.

**Idioma Francés.**

Desde hoy ofrezco dar lecciones de este idioma segun los principios de Chantreau y de Halmoniére.

Ocurrase á la casa N° 160 calle de Zavala. ARSÈNE ISABELLE.

**H. LAGOUARDERE.****Relieur.**

RUE DES 33 N° 46.

A l'honneur de prevenir le public qu'il vient de rouvrir son établissement de relieur. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance seront servies avec la même exactitude qu'antérieurement. Il se charge de la confection des livres pour les maisons de commerce et il se charge de faire toute sorte d'ouvrages en carton, il repare aussi les livres de commerce á domicile.

**AVIS.**

Nous recommandons á l'humanité de nos compatriotes le nommé CARPI, qui a perdu les deux bras par suite d'un accident déplorable et qui, au lieu de se livrer á la mendicité, á mieux aime, quelque penible que soit ce travail, courir la ville et vendre des chandelles. Nous ne doutons nullement que tous les Français lui donnerons la preference pour leur consommation domestique.

**Gants et Cravattes.**

Gants de chevreau de couleur pour hommes et pour dames; un riche assortiment de cravattes nouvelles et de parfumerie fine. En vente chez F. Martin, coiffeur, rue du 25 Mai, n. 251, maison du consul italien.

**Demande**

Un jeune homme de dix-huit ans, qui vient d'arriver de France, ayant une jolie écriture, et sachant très bien calculer, voudrait se placer dans une maison de commerce, ayant déjà travaillé en qualité de commis.

Il donnera de bons renseignements. S'adresser au bureau du PATRIOTE.

**On demande.**

Une maison spacieuse, ayant citerne et lieux, située dans une des rues voisines du Môle principal.

S'adresser au bureau du « Patriote ».

**montrichar.**

RUE DU JUNCAL, N° 46.

Arrange les vieux chapeaux qu'il met á neuf, blanchit les chapeaux de paille en toute perfection.

Les ouvrages suivants reliés ou brochés sont en vente á l'imprimerie du Patriote.

Les Peches Capitaux, — L'Orgueil.

Les Peches Mignons.

Gingènes ou Lyon en 1793.

Les Mystères de l'Inquisition.

La Gorgone.

Le Juif-Errant.

Les Mystères de Paris.

Tous ces ouvrages se vendent au Rabais

EN FEUILLETONS.

Le fils de l'Empereur.

Les Mystères de Sainte Helène.

Le Sansonnet.

Nous invitons les personnes qui désireraient se procurer le premier ouvrage en entier de la collection des SEPT PECHES CAPITALAUX, á adresser sans retard leurs demandes á l'imprimerie du journal, où il ne s'en trouve que très peu d'exemplaires.

**AVIS.**

M. Auguste Chadafan, prévient le public et principalement les cafetiers, qu'il vient d'ouvrir une fabrique de liqueurs et de sirops, dans la rue du 18 Juillet n. 32; il prévient aussi les amateurs de bon gout qu'il a regu de France, toutes espèces de jus et fruits pour faire toutes sortes de sirops, comme

sirop de limon ou de citron,

idem de vinaigre,

idem de vinaigre framboisé.

idem de groseille,

idem de framboisee,

idem d'orgeat,

idem orangeade,

le tout au prix d'une pataque la bouteille et 4 400 reis la douzaine.

On trouvera dans le même établissement toutes sortes de jus de fruits pour faire les gâteaux et glaces et un grand assortiment de liqueurs et d'eau de vie á un prix très modéré.

**DENTISTE.**

Napoleon Aubanel, déjà connu á Montevideo, où il exerce sa profession depuis plusieurs années, a l'honneur d'annoncer á ses habitants qu'il a transféré son domicile dans le logement qu'occupait le defun Frederic Vaniseghen.

On trouve chez lui un grand assortiment de dents naturelles idem de composition dite incorruptibles et tout ce qui concerne sa profession.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, le trouveront chez lui depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures apres midi.—Il se transportera aussi á domicile

Il offre aux indigents ses soins gratuitement depuis midi jusqu'à deux heures.

Rue des Missions, n° 118.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos, n° 162.